

L'accès aux soins spécialisés en détention

Odile Macchi



OBSERVATOIRE INTERNATIONAL

DES PRISONS

SECTION FRANÇAISE

Des besoins en soins importants

Etudes épidémiologiques anciennes sur l'état de santé en général

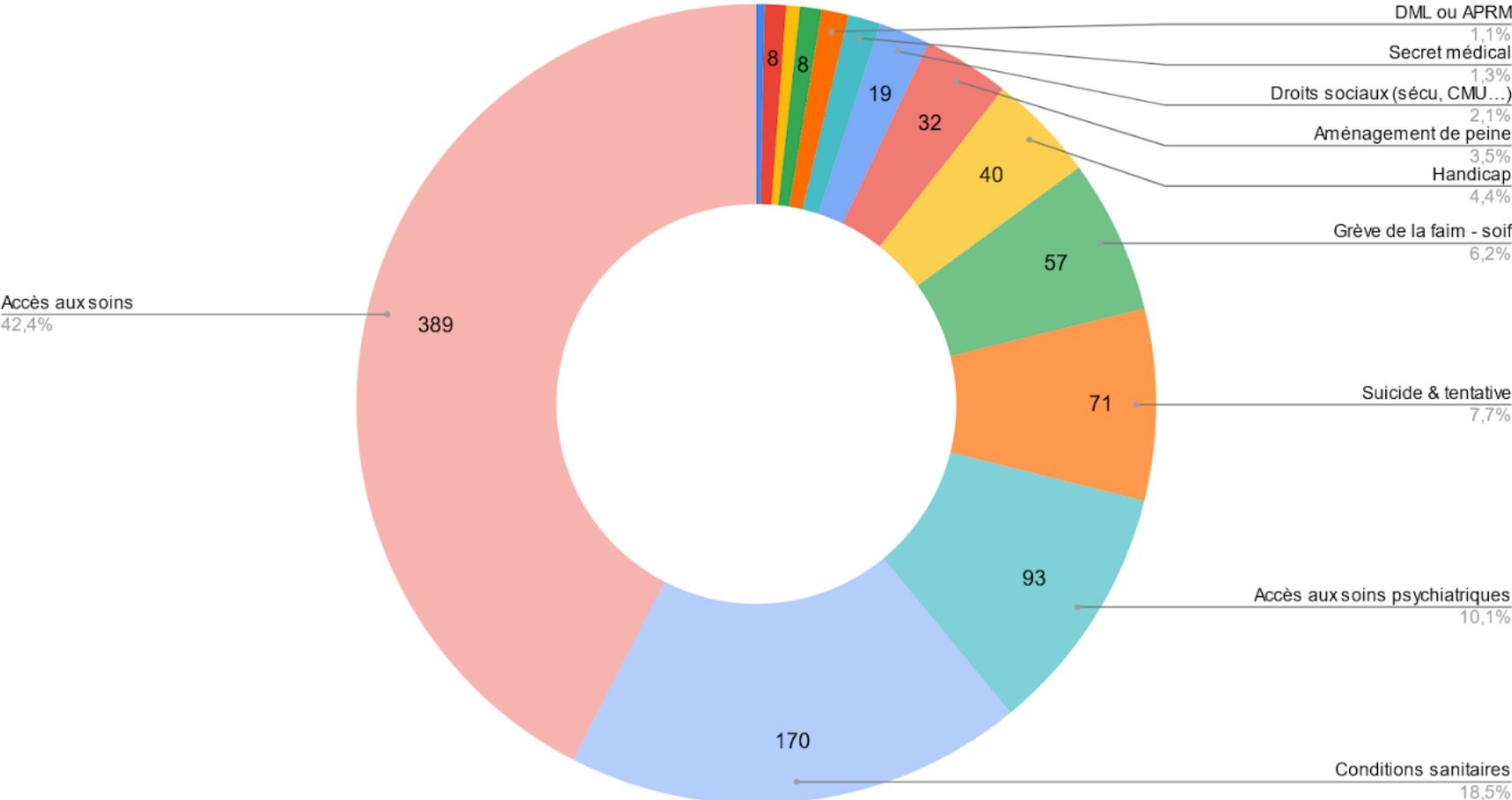
Etude Fovet Lancelevée 2023 : constats alarmants sur la santé mentale

Réforme du 18 janvier 1994 : transfert de la prise en charge sanitaire des personnes détenues du ministère de la Justice à celui de la Santé

=> Principe de l'égalité des soins entre personnes détenues et population générale

L'accès aux soins : un thème majeur dans les alertes de l'OIP

Sollicitations relatives à la santé reçues par l'OIP en 2021
917 en 2021



Un accès aux soins insuffisant


- Prise en charge effective pour les personnes éloignées des parcours de soins
- Accès aux soins spécialisés dégradé : dentaire, ophtalmologie, kinésithérapie
 - Variable selon établissements
 - Délais importants pour obtenir un rendez-vous
 - Délais pour accès aux équipements
- Conséquences graves sur la santé des détenus
 - Addictions qui se développent
 - Pathologies qui s'aggravent
 - Diagnostics tardifs, perte de chance

Une offre de soins sous-dimensionnée

- Dotations en personnel insuffisantes et mal réparties
 - Mode de calcul inadapté
 - Besoins spécifiques des établissements non pris en compte
- Vacances de postes importantes
 - Pénuries de médecins par région et par spécialité
 - Faible attractivité de l'exercice en structure hospitalière
 - Faible attractivité de l'exercice en détention

=> Disparités régionales : rôle des centres hospitaliers et des ARS





Un contexte
pénitentiaire
inapproprié
aux soins

Locaux diversement adaptés

Des équipements parfois lacunaires

Interférence du milieu pénitentiaire





Extractions
médicales :
des freins
importants

Taux d'annulation important

Conditions d'escorte dégradantes

Conditions d'examen qui violent le secret
médical

Les permissions de sortir pour soins : une
alternative peu développée



Hospitalisations

- Hospitalisations en chambre sécurisée : annulations, conditions spartiates et atteintes au secret médical
- 8 UHSI, capacité 170 lits (+EPSNF 80 lits), bonne offre de soins, personnel formé // Freins à l'hospitalisation
- 9 UHSA : soins de qualité, mais problèmes de place => délais importants, d'où maintiens longs en détention

Maladies chroniques et fin de vie

- Augmentation du nombre de personnes atteintes de pathologies invalidantes et en situation de handicap ou dépendance
- Difficile suivi des pathologies chroniques
- Prisons non adaptées à la prise en charge du handicap et de la vieillesse : aménagements insuffisants, aides à domicile peu présents
- Recours limité aux suspensions de peine pour raisons médicales

